

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 DECEMBRE 2021

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 20
- de votants 27

L'an deux mil vingt et un

Le dix-sept décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de Mme Corinne COLLET, 1ère Adjointe au Maire

OBJET

EXTENSION DU CIMETIERE

Etaient présents : C. MERCIER D. RAMEZ C. COLLET G. COLLET MP.
THUILLET H. DUMOULIN JM. DELANNOY JC. REZIGA S. GLINEUR
H. LEDOUX C. DESROUSSEUX A. DEVEY C. RIFF L. BLONDEAU
A. AIT BAHA C. GRAND G. MONTAY S. SPOTO F. COQUELET A.
MALABOEUF

Le Maire certifie que le compte-rendu de
cette délibération a été affiché à la porte
de la mairie le 20/12/2021

Etaient excusés : P. BAUDRIN V. PORQUET L. PHILIPPE S. PIROTTE
B. LE MIGNENT B. MERESSE I. PLOUVIER

Et que la convocation du Conseil avait
été faite le 10/12/2021

Procurations respectives à : C. COLLET C. COLLET C. MERCIER C.
DESROUSSEUX D. RAMEZ L. BLONDEAU D. RAMEZ

Un scrutin a eu lieu, Damien Ramez a été nommé pour remplir les
fonctions de secrétaire.

Afin d'anticiper les besoins de la collectivité et considérant que le cimetière actuel ne pourra plus, dans un avenir proche, suffire aux besoins d'inhumations, il est envisagé l'agrandissement du cimetière sur la parcelle cadastrée section A N° 94 d'une superficie de 3326,99 m², propriété communale.

L'agrandissement projeté se situe en zone urbaine et contigu au cimetière actuel. Cette extension donnera la possibilité de créer des concessions supplémentaires.

Toutefois, l'extension d'un cimetière étant régie par les articles L 2223-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est imposé de réaliser une étude hydrogéologique ainsi qu'un dossier de présentation du projet, l'ensemble constituant le dossier d'enquête publique et de demander l'autorisation auprès de la Préfecture. L'étude a d'ores et déjà été réalisée.

Le Conseil Municipal, entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet d'extension du cimetière,

- d'autoriser le Maire à engager une procédure administrative nécessaire à l'extension du cimetière, conformément aux articles L 123-1 à L 123-18 et R. 123-1 à R 123-44 du Code de l'Environnement, relatives aux enquêtes publiques,

Envoyé en préfecture le 20/12/2021

Reçu en préfecture le 20/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 059-215903691-20211217-20211217_4-DE

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de celle-ci avec notamment l'organisation d'une enquête publique préalable à l'autorisation préfectorale.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
MAING, le 20/12/2021

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

